

Communiqué de presse

Le 3 avril 2020

Covid-19 : les usages de la téléconsultation démultipliés en Auvergne-Rhône-Alpes !

Depuis le début de la crise sanitaire, les acteurs de santé s'organisent pour prendre en charge leurs patients à distance. Pour répondre à ces besoins, la solution de téléconsultation régionale sécurisée vient en soutien des professionnels de santé.

Elle est mise à disposition gratuitement par le Gcs Sara, dans son rôle de Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé, sous pilotage de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis début mars, le nombre de téléconsultations hebdomadaires a été démultiplié et atteint plus de 7 000 téléconsultations par jour. Et les usages ne cessent d'augmenter !

La téléconsultation : de nombreux usages en libéral

L'assouplissement exceptionnel des règles de téléconsultation depuis le 10 mars et la nécessité pour les professionnels de santé d'assurer la continuité des soins, dans ce contexte d'épidémie, ont fait **décoller les usages de la e-santé** et notamment de la télé médecine.

Le service régional de téléconsultation du Gcs Sara, **recommandé par l'ensemble des acteurs de santé**, pour sa simplicité d'utilisation, permet notamment de :

- continuer d'assurer un **suivi médical à distance** (cas confiné à domicile, suivi d'une maladie chronique, renouvellement d'ordonnance, ...) ou de réaliser des primo-consultation de suspicion de Covid-19 pour les médecins
- assurer un **suivi renforcé des patients à domicile**, sur prescription médicale, pour les infirmiers
- **poursuivre le suivi** de leurs patientes (préparation à la naissance et à la parentalité, consultations...) pour les sages-femmes
- faire de la **prévention, du suivi des exercices de rééducation** pour les kinésithérapeutes
- **assister le patient** à la téléconsultation, **transmettre des données complémentaires** au médecin et recevoir l'ordonnance pour les pharmaciens
- ...

en limitant la propagation du virus !

6 500 utilisateurs
du service de téléconsultation

7 300 téléconsultations
quotidiennes

+ de 33 500 utilisateurs
de MonSisra

Pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, un enjeu : limiter les déplacements

En première ligne, les centres hospitaliers doivent faire face à un afflux de malades atteints de Covid-19. Pour les patients ne présentant pas de symptômes graves, et pour lesquels une hospitalisation n'est pas nécessaire, un suivi par téléconsultation à leur domicile peut être proposé.

4 500 téléconsultations en établissements de santé en mars

Pour faire face, **la majorité des établissements de santé de la région se sont équipés** de MonSisra, permettant d'accéder à la solution de téléconsultation et ont fait l'acquisition du matériel nécessaire (casques audio et webcam). Les 4 CHU de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre Léon Bérard, le Centre

Hospitalier d'Ancey Genevois et de nombreux autres établissements sont d'ores et déjà opérationnels.

Les établissements médico-sociaux, et notamment les EHPAD, très touchés par cette épidémie, sont également en cours d'équipement afin **d'assurer le suivi des patients fragiles** par des médecins libéraux ou hospitaliers et la continuité des soins auprès de leurs résidents.

L'ensemble des acteurs mobilisés

Pour faire face à cette situation d'urgence, **l'ensemble des acteurs institutionnels et publics sont unis pour faciliter le travail des acteurs de terrain.**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, les Caisses d'Assurance Maladie et les différentes Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Libéraux incitent les acteurs de santé à utiliser les outils numériques régionaux, mis à leur disposition gratuitement par le Gcs Sara. Différentes campagnes d'informations sont réalisées à cet effet.

Fortement mobilisées pour répondre aux demandes, les équipes du Gcs Sara, proposent un accompagnement renforcé. De nombreuses ressources sont mises à disposition sur le site www.sante-ra.fr pour accompagner les utilisateurs dans la prise en main des outils, dont vidéos et sessions de e-formations en ligne.

Côté technique, l'infrastructure a été renforcée pour faire face à l'accroissement fulgurant des demandes.

En savoir plus sur les outils régionaux

[Installer MonSisra](#) (prérequis pour les professionnels de santé pour accéder au service de téléconsultation régional)
[Informations sur le service de téléconsultation](#)

La téléconsultation : comment ça marche ?

Une consultation médicale par visio est à **l'initiative du professionnel de santé.**

Côté équipement, il suffit simplement de disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone avec une webcam et un micro et un navigateur récent.

Pour planifier une téléconsultation, le professionnel de santé devra renseigner l'identité de son patient et son adresse mail ou son numéro de mobile. **Une invitation sera directement envoyée au patient** avec la date et l'heure de la téléconsultation et un lien de connexion. Ce dernier pourra se connecter le moment venu sur son ordinateur ou en téléchargeant l'application eConsult Sara, depuis un smartphone ou une tablette. Si le professionnel n'est pas encore connecté, le patient patientera dans une salle d'attente virtuelle.

A noter : Dans le cadre des **mesures exceptionnelles relatives au COVID-19 l'Assurance Maladie prend en charge la téléconsultation à 100% sur la base des tarifs conventionnels.**

Contact presse :



Sylviane Piedallu, chargée de communication
Tél. 04 73 31 87 34 – Mail : sylviane.piedallu@sante-ara.fr